

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs tenue au 773, Chemin Sainte-Anne-des-Lacs, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0, le 12 août 2013 à 20h00 au lieu et à l'heure ordinaires des séances :

Sont présents : Messieurs Serge Grégoire, Jacques Geoffrion, Sylvain Charron, ainsi que Mesdames Monique Monette-Laroche et Luce Lépine, conseillères, formant quorum sous la présidence de Monsieur Claude Ducharme, maire.

Est également présent Monsieur Yves Latour, directeur général adjoint.

À 8h00, le maire déclare la séance ouverte.

Absent: Monsieur André Lavallée, conseiller.

No 4517-08-13
Adoption de
l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que proposé.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
- 2.1 Mot du maire et des conseillers
3. Questions écrites d'intérêt public
4. Adoption des procès-verbaux des 8 et 18 juillet 2013

5. Finances, Administration et Greffe

- 5.1.1 Comptes payés et à payer
- 5.1.2 Dépôt des états financiers et états comparatifs
- 5.2 Autorisation de dépenses
- 5.3 Adoption du règlement numéro 339-2013 décrétant des dépenses en immobilisation pour la construction d'une caserne et un emprunt maximal de 1 472 609\$
- 5.4 Tournoi de golf des maires de la Vallée et Omnium de Golf Maire de Sainte-Adèle
- 5.5 Appui financier à La société d'histoire et de généalogie des Pays-d'en-Haut
- 5.6 Journal des citoyens
- 5.7 Publications municipales
- 5.8 Accès à l'information – honoraires professionnels
- 5.9 Constats d'infraction – licences de chien

6. Travaux publics

- 6.1 Contrat – sable pour chemins d'hiver 2013-2014
- 6.2 Demande de soumission – déneigement des stationnements
- 6.3 Municipalisation des chemins du Sommet et du Sommet Sud
- 6.4 Contrat – base-radio

Séance ordinaire du 12 août 2013

7. Loisirs, Culture et Vie communautaire

- 7.1 Location de l'église
- 7.2 Démission - Camp de jour
- 7.3 Embauche – halte-garderie
- 7.4 Promotion – Camp de jour
- 7.5 Autorisation Cyclo-Tour du Parc 2013
- 7.6 Journée reconnaissance des bénévoles
- 7.7 Vente d'actifs excédentaires (terrains)
- 7.8 Acte de correction

8. Urbanisme

- 8.1 Dérogation mineure – 2, du Bouton-d'Or
- 8.2 Dérogation mineure – 156, des Cèdres

9. Sécurité publique et Incendie

- 9.1 Contrat – Cohésion Totale inc.

10. Environnement

- 10.1 Mise en œuvre plan d'action – réduction émissions de gaz à effet de serre
- 10.2 Formation Emploi Québec

- 11. Varia
- 12. Correspondance
- 13. Période de questions
- 14. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mot du maire
et des conseillers

Questions
écrites d'intérêt
public

Aucune.

No 4518-08-13
Adoption des
procès-verbaux
des 8 et 18 juillet
2013

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité:

D'approuver les procès-verbaux des 8 et 18 juillet 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 4519-08-13
Comptes payés
et à payer

Madame Monique Monette-Laroche, conseillère ne participe pas aux délibérations sur cette question compte tenu que son fils est directement concerné par cette dernière et s'abstient de voter.

Séance ordinaire du 12 août 2013

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'accepter la liste des comptes payés au 31 juillet 2013 pour un montant de 124 128.89\$ - chèques numéros 9015, 9016, 9017; 9019 à 9023; 9025; 9122; et 9129 à 9153.

D'accepter la liste des comptes à payer pour le mois de juillet 2013 au montant de 287 327.48\$ - chèques numéros 9154 à 9271.

D'accepter les états comparatifs et états financiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt des états comparatifs et états financiers

Les états comparatifs et états financiers au 31 juillet 2013 sont déposés au Conseil.

No 4520-08-13
Autorisation de dépenses

Attendu que certaines factures totalisent des sommes excédant 2500\$ chacune.

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère et résolu à l'unanimité:

D'autoriser les dépenses suivantes :

Les Signalisations R.C. inc.	8 786.59\$
Entreprise Lake inc.	3 242.30\$
Maintenance Patrick Laroche inc.	8 642.39\$
Les Excavations G. Paquin inc.	9 360.49\$
Les Excavations G. Paquin inc.	13 774.75\$
Les Excavations G. Paquin inc.	3 056.04\$
Les Excavations G. Paquin inc.	12 439.18\$
Laboratoire Bio-Services	3 664.88\$
Les Excavations Serge Gingras inc.	3 199.18\$
Les Excavations Serge Gingras inc.	2 992.84\$
Corporation Financière Mackenzie	6 258.82\$
Corporation Financière Mackenzie	5 815.82\$
Entretien J.R. Villeneuve	19 867.68\$
Yvan Raymond	4 393.19\$
Paul Hébert	5 275.65\$
Lafarge	5 034.60\$
Lafarge	3 255.44\$
Lafarge	8 898.68\$
Lafarge	5 008.16\$
Lafarge	19 813.92\$
Lafarge	8 913.14\$
Lafarge	2 848.79\$
Lafarge	10 437.63\$
Dunton Rainville, avocats	2 863.74\$

Séance ordinaire du 12 août 2013

Excavation Kevin Barrett	4 651.93\$
P. Piché Dynamitage inc.	4 756.52\$
P. Piché Dynamitage inc.	4 807.11\$
Excavation Gilles et Mathieu inc.	2 641.81\$
Excavation Gilles et Mathieu inc.	2 566.93\$
Manaction inc.	5 181.52\$
SSQ Groupe financier	2 576.50\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 4521-08-13

Adoption du
règlement
339-2013
décrétant des
dépenses en
immobilisation
pour la
construction
d'une caserne
et un emprunt
maximal de
1 472 609\$

**Tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le
règlement et renoncent à sa lecture**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 339-2013
DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION
POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CASERNE
ET UN EMPRUNT MAXIMAL DE 1 472 609\$**

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs désire se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 1063 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE le coût total pour la construction d'une nouvelle caserne est estimé à 1 472 609\$ TVQ incluse;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à cet effet par le conseil lors de la séance tenue le 8 juillet 2013;

ATTENDU QUE le 30 avril 2013 la municipalité a reçu une autorisation préliminaire du Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fixant à 65% le taux d'aide (subvention dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, volet 5.1);

ATTENDU QUE le 3 juin 2013 la municipalité a reçu une lettre d'exigences du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

Que le règlement portant le numéro 339-2013 intitulé « Règlement décrétant des dépenses en immobilisation pour la construction d'une caserne et d'autoriser un emprunt maximal de 1 472 609\$ » soit adopté comme suit :

ARTICLE 1

Séance ordinaire du 12 août 2013

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le Conseil est autorisé à effectuer des dépenses en immobilisation pour un montant estimé à 1 472 609\$ pour les fins du présent règlement.

L'estimé préparée par Monsieur Jacques Hébert, architecte, se retrouve à l'annexe « A » du présent règlement et en fait partie intégrante.

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est donc autorisé à emprunter un montant de 1 472 609\$ sur une période de vingt (20) ans.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement, imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Claude Ducharme
Maire

Yves Latour
Directeur général adjoint

ANNEXE « A »



Saint-Jérôme, 19 décembre 2012

Projet : Caserne de pompiers
Ste-Anne-des-Lacs

N/dossier : 120950

Objet : Budget préliminaire

Proposition de la caserne datée du 4 décembre 2012

I) Aménagement du site

- a) Espace pavé : Stationnement 27 cases, incluant drainage, bordure, ilgnage
 $19\,400 \text{ pi}^2 \text{ à } 12,00 \text{ \$/pi}^2 = 232\,000 \text{ \$}$
- b) Espace gazonné : Pelouse, terrassement, plantation
 $10\,000 \text{ pi}^2 \text{ à } 4,00 \text{ \$/pi}^2 = 40\,000 \text{ \$}$

Total : 272 000 \$*

** L'estimation des coûts peut varier selon les conditions du site (roc, nivelage, compactation, etc.)*

II) Caserne

(Espace pour 4 camions, 4 portes avant et arrière)

- a) Coquille
 $55 \times 100 = 5\,500 \text{ pi}^2 \text{ à } 115,00 \text{ \$/pi}^2 = 632\,500 \text{ \$}$
- b) Locaux techniques
 $22 \times 34 = 748 \text{ pi}^2 \text{ à } 60,00 \text{ \$/pi}^2 = 44\,880 \text{ \$}$

Total : 677 380 \$

Paraphe client

III) Administration

a) Coquille		
22 x 66 = 1 452 pi ² à 135,00 \$/pi ² =		196 020 \$
b) Aménagement intérieur		
22 x 66 x 2 étages = 2 904 pi ² à 35,00 \$/pi ² =		101 640 \$
	Total :	297 660 \$

IV) Coût total

I Site :	272 000 \$
II Caserne	677 380 \$
III Administration	297 660 \$
Total :	1 247 040 \$
+ Taxes :	1 433 784 \$

V) Équipements techniques

- Réservoir
- Séchoir
- Génératrice
- Pompe
- Ameublement
- Etc.


Document préparé par Jacques Hébert, architecte
JH/gg

ANNEXE POUR LA SECTION ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES DUBUDGET PRÉLIMINAIRE DE LA CASERNE DE POMPIER DE SAINTE-ANNE-DES-LACS

Aménagement d'un réservoir pour captation de l'eau de pluie et l'usage d'entretien	16000 \$
Séchoir à tuyau	3000 \$
Groupe électrogène	30000 \$
Pompe pour le réservoir	1200 \$
Étude du sol	21000 \$
Plan et devis du projet	22000 \$
TOTAL	92000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 4522-08-13
Tournoi de golf
des maires de
la Vallée et
Omnium de golf
mairie de Sainte-
Adèle

Il est proposé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller, appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'autoriser Monsieur Claude Ducharme à assister au tournoi de golf des maires de la Vallée qui aura lieu le 20 août 2013 au Club de Golf de Piedmont au coût de 160\$, ainsi que tous frais inhérents à ce tournoi.

D'autoriser Monsieur Claude Ducharme à assister à l'Omnium de golf mairie de Sainte-Adèle qui aura lieu le 5 septembre 2013 au Club de Golf La Vallée de Sainte-Adèle au coût de 175\$, ainsi que tous frais

Séance ordinaire du 12 août 2013

inhérents à cet omnium.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité

No 4523-08-13

Appui
financier
La société
d'histoire et de
généalogie des
Pays-d'en-Haut

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'accorder un appui financier à La société d'histoire et de généalogie des Pays-d'en-Haut par le biais d'un espace publicitaire dans la revue trimestrielle *La Mémoire* pour les deux prochaines parutions 2013 soit automne et hiver – format carte d'affaires couleur au coût de 50\$ par unité, soit un total de 100\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité

No 4524-08-13

Journal des
citoyens

Attendu que depuis l'été 2005, le Journal des Citoyens permet aux jeunes de notre région de participer à sa production par l'intermédiaire du Club Adomédia. Ces collaborateurs âgés de 10 à 17 ans ont ainsi la chance de découvrir et de faire connaître certaines richesses de la région par l'intermédiaire d'entrevues et d'articles qu'ils publient.

Il est proposé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller, appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'acheter dans le Journal des Citoyens un demi-bandeau au coût de 400\$ dans la parution du 15 août prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité

No 4525-08-13

Publications
municipales

Attendu qu'en vertu de la résolution numéro 4460-06-13 le Conseil doit approuver les textes devant être publiés dans toutes communications publiques dénuées de partisannerie politique.

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'approuver les textes se rapportant au Journal des citoyens du mois d'août 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Séance ordinaire du 12 août 2013

No 4526-08-13
Accès à
l'information –
honoraires
professionnels

Monsieur Sylvain Charron quitte la salle du conseil et se représente au point : Contrat – sable pour chemins d'hiver 2013-2014.

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère et résolu à l'unanimité:

Que la municipalité assume les honoraires professionnels de Dunton Rainville, avocats au montant de 206.96\$ quant à la représentation d'un conseiller municipal relativement à une enquête menée par la Commission d'accès à l'information.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité

No 4527-08-13
Constats
d'infraction –
licences de
chien

Attendu que le règlement numéro 158.95 sur le contrôle des chiens oblige toute personne possédant un chien à obtenir une licence auprès de la municipalité et à munir son animal d'un médaillon portant le numéro d'identification pour l'année;

Attendu que plusieurs propriétaires ont reçu des avis concernant le non-respect de notre règlement et ne se sont pas procurés de licence pour leur chien;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur général à émettre les constats d'infraction en regard des infractions des articles 10 à 15 dudit règlement pour les adresses suivantes et à retirer de cette liste toute personne qui se sera conformée à notre règlement:

1, Chemin du Bouton-d'Or
37, Chemin du Bouton-d'Or
77, Chemin des Abeilles
208, Chemin Godefroy
67, des Pinsons
7, Chemin des Pintades
26, Chemin des Cactus

Que les procureurs Prévost Fortin D'Aoust soient mandatés pour représenter la municipalité advenant le cas où un ou des dossiers se rende à la cour municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Séance ordinaire du 12 août 2013

No 4528-08-13
Contrat –
sable pour
chemins
d'hiver
2013-2014

Attendu qu'un appel d'offres a été demandé pour l'achat de sable pour nos chemins d'hiver 2013-2014;

Attendu qu'une seule soumission a été reçue de Lafarge Canada.

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat pour l'achat de sable pour nos chemins d'hiver 2013-2014 à Lafarge Canada pour la somme de 12.94\$/tonne métrique et ce, plus les taxes et conformément au devis et à la soumission déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service des Travaux publics
Technicienne à la comptabilité
Lafarge Canada

No 4529-08-13
Demande de
soumissions –
dénégement des
stationnements

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité :

Que des soumissions soient demandées pour le déneigement des stationnements municipaux de l'Hôtel de Ville, de la caserne, du 5, des Oies, de l'église sur le chemin Sainte-Anne-des-Lacs, de l'église sur le chemin Fournel, des loisirs et bibliothèque et du parc Parent pour la saison hivernale 2013-2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service des Travaux publics

No 4530-08-13
Municipalisation
des chemins du
Sommet et du
Sommet Sud

Attendu que le promoteur des chemins du Sommet et du Sommet Sud Monsieur Claude Parent, a étendu 3156 tonnes de gravier sur ses chemins;

Attendu que le promoteur propose de remettre la somme de 15 000\$ à la municipalité ce qui équivaut à 206 tonnes de gravier et 120 mètres linéaires d'asphalte.

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère et résolu à l'unanimité:

Que les chemins du Sommet et du Sommet Sud deviennent publics en paiement de la somme de 15 000\$ par Monsieur Claude Parent.

Séance ordinaire du 12 août 2013

Que le Service des Travaux publics soit mandaté pour asphalté les deux côtes du chemin du Sommet Sud (environ 190 mètres) en utilisant les services de Asphalte Desjardins. Le coût prévu pour ces travaux est d'environ 17 500\$.

Que Me Carole Forget, notaire soit mandatée pour préparer l'acte de cession.

Que le directeur général et le maire soient autorisés à signer ledit acte de cession ainsi que tous documents s'y rapportant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service des Travaux publics
Technicienne à la comptabilité
Me Carole Forget, notaire

No 4531-08-13
Contrat –
base-radio

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'acquérir une base-radio pour l'hôtel de ville au coût de 1235\$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service des Travaux publics
Technicienne à la comptabilité

No 4532-08-13
Location de
l'église

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la location de l'église à la chorale Musikus vivace (Johanne Ross) au coût de 500\$, ménage et répartiteur inclus pour le soir de la générale précédant le concert et le soir du concert de Noël le samedi, 7 décembre 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité
Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire

No 4533-08-13
Démission –
Camp de jour

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité:

D'accepter la démission de Stéphanie Lamarche, à titre de monitrice du Camp de jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité
Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire

Séance ordinaire du 12 août 2013

No 4534-08-13
Embauche -
halte-garderie

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'embaucher Camille Dagenais au poste de halte-garderie et ce, à compter du 18 juillet 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité
Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire

No 4535-08-13
Promotion –
Camp de jour

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'offrir une promotion à Margot Fouquet, passant de la halte-garderie au poste de monitrice et ce, à compter du 18 juillet 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité
Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire

No 4536-08-13
Autorisation –
Cyclo-Tour du
Parc 2013

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser pour une deuxième édition Cyclo-tour du Parc 2013 dont le parcours s'effectue dans notre municipalité samedi le 14 septembre 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité
Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire

No 4537-08-13
Journée
reconnaissance
des bénévoles

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'accorder au traiteur Buffet du Domaine le contrat pour le service du souper de la soirée reconnaissance des bénévoles qui se tiendra le vendredi, 6 septembre prochain à l'église et ce, au coût de 2 500.40\$ taxes en sus pour environ 100 personnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et la Vie communautaire
Technicienne à la comptabilité

Séance ordinaire du 12 août 2013

No 4538-08-13
Vente d'actifs
excédentaires
(terrains)

Attendu qu'en vertu de la résolution numéro 4302-02-13 la municipalité s'est engagée à vendre les lots suivants à :

Hindess Diana Ferrabee-Sutherland le lot 3274316 (matricule 5478-94-4866) au prix de 26 735\$;

Ronald G. Perowne et Elisabeth Gail Murphy le lot 3274317 (matricule 5478-94-5907) au prix de 26 729\$.

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité :

Que ces ventes soient faites sans garantie légale.

De mandater L'Étude Major Lazure notaires inc. à la préparation de ces actes, ainsi que tous documents s'y rapportant.

D'autoriser le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité lesdits actes ainsi que tous documents s'y rapportant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Étude Major Lazure notaires inc.
Technicienne à la comptabilité

No 4539-08-13
Acte de
correction

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité, un acte de correction ainsi que tous documents s'y rapportant, afin de retirer la clause suivante de l'acte de cession par 9082-9938 Québec inc. à la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs, reçu devant Me André Brisebois, notaire, le 18 décembre 2008 et publié au bureau de la publicité des droits de Terrebonne sous le numéro 15 855 954 :

« **DÉCLARATION DU CESSIONNAIRE**

Le cessionnaire déclare et reconnaît ce qui suit :

Il acquiert du cédant l'immeuble présentement cédé pour qu'il fasse parti intégrante de son réseau de parcs et terrains de jeux. »

De mandater L'Étude Major Lazure notaires inc. afin de préparer ledit acte de correction, ainsi que tous documents s'y rapportant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Étude Major Lazure notaires inc.
Technicienne à la comptabilité

Séance ordinaire du 12 août 2013

No 4540-08-13
Dérogation
mineure – 2, du
Bouton-d'Or

Attendu que la municipalité a reçu une demande de dérogation mineure pour un bâtiment situé au 2, du Bouton-d'Or ;

Attendu que la dérogation mineure consiste à autoriser la reconstruction et l'agrandissement du bâtiment principal incendié dans une marge avant de 5,14 mètres et dans une marge avant de 6,67 mètres au lieu de 10,7 mètres, tel que requis par le règlement de zonage numéro 125.

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa réunion du 17 juin 2013, a recommandé au conseil l'acceptation de la dérogation mineure pour les raisons suivantes :

- il y a lieu de croire que des droits acquis subsiste sur le terrain;
- suite à une normalisation du chemin, le lot perdu de sa superficie, contraignant ainsi la construction;
- que les agrandissements se font du côté opposé au ruisseau
- le projet a un impact jugé positif sur le voisinage

Attendu qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Attendu que le Conseil n'a reçu aucune objection concernant cette demande;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2013-00361 en autorisant que le bâtiment projeté soit plus grand que la superficie originale et démolie suite à un sinistre survenu en septembre 2012 et qu'une partie soit ajoutée dans le prolongement du mur ouest vers le sud dont l'extrémité sera située à 6.67m de la ligne de lot avant en lieu et place des 10,7 mètres prescrits par le règlement.

Et de refuser que le prolongement du même dit mur dont l'extrémité nord-est projetée à 5.14 mètres mais d'autoriser qu'un prolongement soit situé à l'intérieur de la dite marge protégée par droit acquis soit à 6.8 mètres de la ligne de lot avant. tel que montré au plan préparé par Richard Barry, arpenteur-géomètre, en date du 26 juin 2013 sous le numéro 5707 de ses minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Propriétaire du 2, du Bouton-d'Or
Directrice du Service d'Urbanisme

Séance ordinaire du 12 août 2013

No 4541-08-13
Dérogation
mineure – 156,
des Cèdres

Attendu que la municipalité a reçu une demande de dérogation mineure pour un bâtiment situé au 156, des Cèdres;

Attendu que la dérogation mineure consiste à autoriser l'agrandissement projeté du bâtiment principal dans sa marge avant de 9,50 mètres au lieu de 10,7 mètres tel que prescrit par le règlement de zonage numéro 125.

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa réunion du 17 juin 2013, a recommandé au conseil l'acceptation de la dérogation mineure pour les raisons suivantes :

- la topographie du terrain est problématique
- qu'un écran végétal borde le terrain

Attendu qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Attendu que le Conseil n'a reçu aucune objection concernant cette demande;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité:

D'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2013-00379 en autorisant l'agrandissement projeté du bâtiment principal dans sa marge avant de 9,50 mètres au lieu de 10,7 mètres tel que prescrit par le règlement de zonage numéro 125, le tout se rapportant à la résidence sise au 156, des Cèdres et tel que montré au projet d'implantation préparé par Jean-Pierre Caya, arpenteur-géomètre, en date du 12 juillet 2013 sous le numéro 9653 de ses minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Propriétaire du 156, des Cèdres
Directrice du Service d'Urbanisme

No 4542-08-13
Contrat-
Cohésion
Totale inc.

Attendu qu'un contrat pour l'élaboration du cahier de charges et l'analyse de propositions des professionnels (architecture et génie) pour le projet caserne a été accordé à Cohésion Totale inc. en vertu de la résolution numéro 4508-07-13.

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité :

De financer cette dépense avec les argents de la réserve immobilière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service de la Sécurité publique
Technicienne à la comptabilité

Séance ordinaire du 12 août 2013

No 4543-08-13
Mise en œuvre
plan d'action-
réduction des
émissions de
gaz à effet de
serre

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

De ratifier la mise en œuvre du plan d'action visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directrice du Service de l'Environnement

No 4544-08-13
Formation –
Emploi Québec

Attendu la nouvelle réglementation du MDDEFP à compter du mois de mars 2013;

Attendu l'obligation de compétence ou de supervision du chapitre V du RQEP par une personne compétente vaut aussi pour toute personne chargée par le responsable du système de distribution ou par une personne sous son autorité, du prélèvement d'eau à des fins d'analyse à moins qu'elle ne soit à l'emploi d'un laboratoire accrédité à des fins de prélèvements par le ministre en vertu de l'article 118.6 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère et résolu à l'unanimité:

D'autoriser la directrice du Service de l'Environnement à assister à la formation sur l'évaluation de captage élémentaire d'eau potable donnée par Emploi Québec sur 3 jours à compter de septembre 2013 au coût de 480\$ taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directrice du Service de l'Environnement
Technicienne à la comptabilité

Varia

Correspondance

La correspondance des mois de juillet et août 2013 est déposée au Conseil.

Période de
questions

Le public pose ses questions au Conseil municipal.

Début : 20h45

Fin : 21h15

No 4545-08-13
Levée de la
séance

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à

Séance ordinaire du 12 août 2013

l'unanimité de clore à 21h15 la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Claude Ducharme
Maire

Yves Latour
Directeur général adjoint